

**COMPLEMENT COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Monsieur Christian MONNERON, 1^{er} Adjoint au Maire de Celles-sur-Belle, en l'absence du Maire empêché.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14 – conseillers présents : 16
Date de convocation : 7 septembre 2017

Présents : BODIN Dominique, BONNEAU Frédéric, CANON Gaston, COUCHÉ Valérie, CROMER Marie-Thérèse, DUBOSQ Isabelle, JAGOUX Sylvie, LARGEAU Hélène, LAURANT François, LECLERC-DUCHAMP Isabelle, MONNERON Christian, NOURIGEON Fabien, PICARD Christian, PINTAUD Francis, RAMBAUD Fabrice, RÉJOU-MÉCHAIN Bertrand, ROBIN Evelyne,

Absents excusés : BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNÉ Philippe, PAIRAULT Françoise, RUSSEIL Philippe,

Absent : M.PICARD

I Secrétaire de séance : COUCHÉ Valérie

II – POUVOIRS

ROY Jean-Marie ayant donné procuration à MONNERON Christian,
BABINOT Sarah, ayant donné procuration à LAURANT François,
BRUNET Sylvie, ayant donné procuration à RAMBAUD Fabrice,
COUSIN Sylvie, ayant donné procuration à COUCHÉ Valérie,
GAZEAU Emmanuelle, ayant donné procuration à DUBOSQ Isabelle,
PICHE-MULTON Myriam, ayant donné procuration à PICARD Christian,

1 : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du SMAEP 4B– Distribution et Production

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. »

Vu les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du SMAEP 4B – Distribution et Production,

Le conseil municipal n'a formulé aucune remarque.

2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2016 du SERTAD

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. »

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016 présenté par le SERTAD,

Le conseil municipal n'a formulé aucune remarque.

4 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « assainissement » et « SPANC » - 2016 – Commune de Celles sur Belle

L'article D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. »

s services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour 2016, de la commune de Celles-sur-Belle,

Le conseil municipal approuve le rapport.

5 : salle de la poste

La commission « sports, vie associative, gestion des salles » propose au conseil municipal d'instaurer un règlement intérieur de la salle de la poste dont le modèle est disponible en mairie.

Suite aux modifications demandées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la salle de la poste et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

- Fait à Celles-sur-Belle, le 04 Octobre 2017

- Affiché le 04 Octobre 2017


Le Maire,
Jean-Marie ROY